

OBJET : POSITIONNEMENT DE L'EUROREGION PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE SUR LA SÉCHERESSE ET LA GESTION DE L'EAU

Depuis 2021, de vastes zones d'Occitanie, de la Catalogne et des Îles Baléares font face à une sécheresse prolongée d'une dimension pratiquement sans précédent. De grandes extensions de forêt se trouvent en conséquence très fragilisées et l'agriculture souffre des pertes importantes de production. Le niveau hydrologique des réservoirs et des nappes phréatiques n'ayant cessé de descendre jusqu'au printemps de 2023, les administrations des deux versants de la frontière ont établi des restrictions d'eau dans certains usages.

La sécheresse est un phénomène récurrent dans le contexte méditerranéen, mais son intensité et fréquence sont en train de s'aggraver à cause de l'accélération du changement climatique, lié à l'émission humaine de gaz à effet de serre. Ainsi, les modèles scientifiques indiquent que la situation actuelle d'exceptionnalité pourrait devenir la nouvelle normalité. De plus, dans les régions méditerranéennes le réchauffement serait plus rapide qu'ailleurs dans le monde. A ce sujet, les trois gouvernements de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (EPM) avaient signé en 2021 le Pacte Euro-méditerranéen d'Atténuation et d'Adaptation au Changement Climatique, à l'occasion de la COP26 de Glasgow.

Face à l'ampleur d'une sécheresse qui affecte fortement les écosystèmes et les activités humaines des trois territoires de l'EPM, la Région Occitanie, la Generalitat de Catalogne et le Gouvernement des Îles Baléares signent une déclaration commune se positionnant sur ce défi, en s'engageant à avancer dans la mise en place de mesures d'adaptation dans le court, moyen et long terme. Ainsi, ils souhaitent continuer à évoluer dans un nouveau paradigme de gestion de l'eau qui tienne compte de sa rareté. Le recyclage des ressources hydriques ressort comme une des mesures les plus prometteuses pour les années à venir, et cela dans plusieurs secteurs. Aussi, la déclaration précise que tous les usagers d'eau devraient être mis à contribution dans l'effort collectif, proportionnellement à leur responsabilité et capacités. L'agriculture, principale consommatrice, ne doit pas seulement continuer à se moderniser sur l'irrigation, mais aussi faire évoluer sa nature en fonction des projections climatiques. Dans ce sens, l'Eurorégion demande à l'Union Européenne (UE) une Politique Agricole Commune qui considère davantage le changement climatique dans ses orientations. De façon plus générale, l'UE devrait intégrer plus décidément la vulnérabilité hydrologique méditerranéenne en déployant des lignes spécifiques adaptées à cette réalité transnationale.

Les trois gouvernements de l'Eurorégion partagent une volonté de travailler ensemble sur ce problème commun qui se révèle comme une priorité. Pour cela, la gestion de l'eau est un axe fondamental de la feuille de route de l'EPM et de nouveaux projets européens devraient prendre le relais dans cette thématique.

Rappel : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montpellier

DELIBERATION N°23_09_03 Assemblée Générale par consultation écrite du 8 septembre 2023

OBJET : POSITIONNEMENT DE L'EURORÉGION PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE SUR LA SÉCHERESSE ET LA GESTION DE L'EAU

Vu le Règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, modifiant le règlement (CE) 1082/2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupements de ce type,

Vu la Convention et les Statuts du GECT Pyrénées-Méditerranée signés le 18 juin 2009, modifiés par la délibération N°21_09_03 du 4 octobre 2021,

Vu l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et Territoriales,

Considérant le projet de positionnement de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée sur la sécheresse et la gestion de l'eau,

Considérant la validation de ce positionnement du Groupe Changement Climatique en date du 17 juin 2023.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité des membres,

DECIDE :

Article 1er :

Le positionnement de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée tel que présenté en annexe est adopté.

Article 2 :

Une diffusion de ce positionnement sera mise en place sur le territoire de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée ainsi qu'auprès des instances nationales françaises, espagnoles et européennes.

Article 3 :

Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.

**Le Président en exercice
Président de la Generalitat de Catalogne**



Pere Aragonès

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Copie pour exécution : Paierie Régionale Occitanie

Rappel : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montpellier